



# Rapid'Infos

N°200 – 18/07/2013

## **Redevance Soutien à l'étiage de la Garonne : Exprimez votre refus d'une nouvelle charge ! RÉAGISSEZ CE VENDREDI 19 JUILLET 2013 AVANT 19H00 !!!**

A partir de 2014, une modification du financement de la redevance pour la réalimentation de la Garonne va entraîner une augmentation des coûts.

Sont concernés tous les prélèvements directs ou indirects dans les eaux de la Garonne, ses canaux et la nappe de la Garonne. La récupération des coûts se fera auprès de tous les usagers prélevant de l'eau en Garonne, ou dans des canaux alimentés par la Garonne ou en nappe d'accompagnement de la Garonne, telle que définie par le BRGM pour service rendu du dispositif du soutien d'étiage.

Cette redevance sera calculée sur la base des volumes déclarés à l'Agence de l'Eau sur la période d'étiage (1er juin à 31 octobre) et sera facturée selon les modalités suivantes :

- une part fixe liée au frais et charges fixes liés à l'autorisation de prélèvement,
- une part proportionnelle à la consommation.

Les agriculteurs sont demandeurs de véritables plans de stockage de l'eau qui seraient utiles à la réalimentation et au soutien d'étiage. **Ils sont opposés à une augmentation de la redevance !**

De plus, les agriculteurs dont l'exploitation se trouve dans ces zones, assument seuls les conséquences des variations d'étiage, restriction voire interdiction d'irrigation en été, comme les dégâts subis en cas d'inondation !

### **Si vous êtes concerné, comment réagir ?**

En indiquant votre opposition dans le cadre de l'enquête publique :

- sur les cahiers de doléances en mairie,
- sur le site du SMEAG (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) : <http://www.smeag.fr/focus/enquete-publique-etiages-garonne.html> et plus spécialement sur la page du formulaire de saisie <http://www.smeag.fr/enquete-publique-etiages-garonne.html>
- ou encore par e-mail envoyé à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@eptb-garonne.fr](mailto:enquete-publique@eptb-garonne.fr)

### **AVANT CE VENDREDI 19 JUILLET à 19H00 !**

Pour ce faire voici quelques arguments :

""...

Après lecture du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) relatif à la mise en place d'une redevance auprès des bénéficiaires de la gestion d'étiage du fleuve Garonne, nous exprimons notre opposition à celle-ci pour les raisons suivantes :

- le coût de 5 millions d'Euros pour les dépenses annuelles du dispositif de soutien d'étiage paraît excessif et insuffisamment justifié ;
- à l'heure où l'on parle de choc de simplicité dans les plus hautes instances, la nouvelle procédure amènerait pour les irrigants une déclaration administrative supplémentaire ;
- Sur les 58 communes concernées en Gironde, 42 communes sont nouvellement rajoutées ;
- ces communes, de Castets-en-Dorthe à Cadaujac ou Camblanes-et-Meynac sont en fait situées en zone d'influence marine qui, de fait, les réalimente vraiment, même si l'eau n'est pas de meilleure qualité ;
- tandis que se met en place une suppression de la prise en compte de la zone d'influence marine dans le calcul de la redevance à l'Agence de Bassin Adour-Garonne, ces 42 communes subiraient donc une double taxe, double peine, donc parfaitement injustifiée.

...""

(Vous êtes concerné si vous êtes irrigant sur l'une des communes suivantes : Arbanats, Ayguemorte-les-Graves, Barie, Barsac, Bassane, Baurech, Beautiran, Beguey, Blaignac, Bourdelles, Cadaujac, Cadillac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Casseuil, Castets-en-Dorthe, Castillon-de-Castets, Castres-Gironde, Caudrot, Cerons, Floudes, Fontet, Gabarnac, Gironde-

dur-Dropt, Hure, Isle-Saint-Georges, La Réole, Langoiran, Langon, Le Pian-sur-Garonne, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Loupiac-de-la-Réole, Monprimblanc, Montagoudin, Noaillac, Paillet, Podensac, Pondaurat, Portets, Preignac, Puybarban, Quinsac, Rions, Sainte-Croix-du-Mont, Saint Loubert, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martin-de-Cescas, Saint Médard d'Eyrans, Saint Pardon-de-Conques, Saint Pierre-d'Aurillac, Saint Pierre-de-Mons, Tabanac, Toulence, Verdélais, Virelade.)

## Solidarité Fourrages avec les éleveurs du Sud-Ouest

Suite aux inondations de ces dernières semaines dans les Landes, les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées et la Haute Garonne, de nombreux éleveurs se retrouvent dans des situations dramatiques, et n'ont plus de fourrage.

Pour certains, les alpages étaient impraticables parce qu'enneigés trop tardivement : ils ont dû finir les stocks de foin 2012 restant et mettre leurs animaux dans les parcelles prévues pour la 1ère coupe (les dégradant parfois fortement, les sols étant détremés).

Pour d'autres, les parcelles étaient inondées par les crues boueuses de certains cours d'eau : la première coupe est tout juste bonne à broyer...

Fidèles aux convictions de leurs réseaux, FDSEA et JA de Gironde ont lancé un appel à la solidarité. Certains d'entre vous y ont déjà répondu, directement ou par l'intermédiaire d'un voisin éleveur.

**Les premiers camions de foin partent en début de semaine prochaine** à destination des Barthes de l'Adour (40).

Le recensement des besoins s'affine dans les divers départements touchés et la logistique de transport se met peu à peu en place.

Nous remercions ici les personnes qui ont proposé de mettre à disposition des parcelles "à faucher", mais les difficultés économiques actuelles des éleveurs du Sud-Ouest, accentuées par ces intempéries, ne les autorisent pas aujourd'hui à payer le foin pour le simple prix coûtant des travaux de fauchage et de pressage.

Aussi, n'étant déjà pas sûrs de réunir suffisamment de dons et de fonds publics pour financer l'intégralité du transport entre départements offreurs et départements demandeurs, ils se focalisent sur les **offres de balles (rectangulaires ou rondes) à titre gracieux**.

Nous lançons **de nouveau un appel à don de foin "bottelé"**.

Merci de vous connaître et de préciser les quantités disponibles (nombre, taille et poids des balles) et les coordonnées de contact :

...§ Par téléphone : 05 56 48 07 67 (JA) ou 05 56 00 73 60 (FDSEA)

...§ Par fax : 05 56 46 14 24 ou 05 56 81 66 40

...§ Par mail : [contact@ja33.fr](mailto:contact@ja33.fr) ou [service.syndical@fdsea33.fr](mailto:service.syndical@fdsea33.fr)

"Nous vous remercions d'avance pour votre solidarité."

## Salaires agricoles : la négociation du 11 juillet échoue

Pas d'accord de salaires au 1er juillet 2013 :

Les syndicats de salariés avaient demandé une négociation sur les salaires.

Cette négociation, qui a eu lieu le 11 juillet dernier, a échoué : en effet, la FDSEA, consciente des difficultés de nombreuses filières du département, a proposé une augmentation de l'ensemble de la grille de +0,30%. Les syndicats ont refusé en bloc, estimant que c'était trop insuffisant.

**La grille de salaire demeure donc inchangée.**

Rappel : L'accord collectif de salaire est un minimum en deçà duquel les employeurs ne peuvent pas payer leurs salariés. Cependant, un employeur qui le souhaite peut toujours rémunérer ses salariés à des taux supérieurs aux minima de l'accord collectif (tout en les laissant dans la catégorie correspondant à leurs responsabilités dans l'entreprise).

## Prévoyance AGRICA

### Comptes AGRICA

AGRICA a présenté les comptes de la prévoyance lourde pour les non-cadres d'exploitations agricoles de la Gironde : le deuxième semestre 2012 confirme la tendance à l'aggravation du déficit du régime sur l'invalidité.

## Retraités et engins agricoles

### Retraités et conduite d'engins agricoles :

Une réponse ministérielle est venue préciser la conduite des engins agricoles par les retraités :

Un retraité agricole affilié ou non à la MSA peut conduire un tracteur agricole (ou engin et véhicule de ce type avec un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, attelé d'une remorque au PTAC supérieur à 750 kg) rattaché à une exploitation agricole ou forestière, ou une CUMA ou Entreprise de Travaux Agricoles, **AVEC un permis B**.

Un retraité agricole qui ne possède plus de numéro d'exploitation et qui ne cotise plus à la MSA peut continuer de conduire **son** tracteur agricole **avec un permis B**.

Pour en savoir plus, voir l'article dans [l'espace "adhérent" du site www.fdsea33.fr](http://www.fdsea33.fr)

## La FRSEA-Aquitaine reçoit le Préfet de Région

Vendredi 12 juillet dernier, le conseil d'administration de la FRSEA d'Aquitaine s'est réuni à Beaumont (24) sur l'exploitation d'élevage bovins viande et noyers de la famille Landat en présence du Préfet de Région, Michel DELPUECH. Une soixantaine de personnes ont participé à la traditionnelle rencontre estivale du CA de la FRSEA avec le Préfet de Région, accompagné pour l'occasion du Préfet de Dordogne, de ses Directeurs régionaux de l'Agriculture et de l'Environnement ainsi que du Sous-Préfet et DDT du département. Un premier bilan des intempéries du printemps, le revenu, mais aussi les questions environnementales (constitution de réserves, classement et entretien des cours d'eau, dégâts de gibiers...) et les lourdeurs administratives ont été au cœur des débats. Voir reportage FR3 Périgord <http://youtu.be/f4KuqX2e5A8>.

La délégation de la FDSEA33 en a profité pour exprimer le ras-le-bol des agriculteurs victimes des réglementations incohérentes empêchant notamment le curage des fossés et les impactant lors des périodes de pluviométrie excessive.

Retrouvez un article sur cette rencontre dans le prochain numéro de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain.

## AGENDA

- 24/07/2013 : Conseil Fédéral FNSEA sur la PAC 2014-2020
- 25/07/2013 : C.D.O.A.
- 26/07/2013 : Conseil Départemental FDSEA-Gironde (décentralisé à St Savin)
- 04/08/2013 : Fête de la Terre des JA33 (Monségur)

### Pour plus d'infos, contactez :

Serv. Employeurs	Serv. Fiscal-Rural	Serv. Informatique	Serv. Syndical
<b>05.56.00.73.67</b>	<b>05.56.00.73.65</b>	<b>05.56.00.73.65</b>	<b>05.56.00.73.60</b>